

ERCVM Réunion du 16 décembre 2019

20 h Eloyes

Ordre du jour :

- Mise en œuvre des groupes de travail par thématique
 - Juridique
 - Technique
 - Communication
 - Sensibilisation aux économies d'énergie

Présents : Thierry Abel, , Marion Denninger, Frédéric Denninger, Lionel Descours, Frédérique Frings, Antoine Fuchs, Eric Fuchs, Gérard Godey, Hélène Grignon, Didier Haton, Laurent Laheurte, François Liénard, Francis Luttenbacher, Francis Robert, Etienne Zint, Jean-Pierre Côté, Pierre Pellegrini, Jean-Luc Xemaire.

Excusés : Dominique Pajelot, Christophe Badonnel, Annette Meux, Joël Georges, Christian Girardot, Jean-Louis Mentrel, J-Pierre Côté

Déroulement de la séance. Par groupe réunion d'une heure puis mise en commun

- **Juridique** -> Deux questions urgentes sont à résoudre :
- **L'adhésion à un modèle** pour bénéficier d'un accompagnement (Energie Partagée ou Centrales Villageoises) comment se déterminer pour l'une ou l'autre ?

Beaucoup d'informations importantes ont été livrées par mail par Jacques mais en l'état nous n'avons pas pu en analyser tout le contenu. A la lecture des différents sites, on se rend compte que les deux modèles ne sont pas en concurrence puisque chacun mentionne l'autre dans ses publications, il y a sans doute une certaine complémentarité. En témoigne un passage sur une plaquette Energie Partagée (*il faut prendre le temps de s'entourer des bons partenaires publics, industriels et de l'ESS, et de bien choisir les prestataires qui travailleront pour vous en engageant les dépenses au fur et à mesure. En parallèle, il est également nécessaire de monter en compétence en se formant et en entrant dans le réseau du mouvement Énergie Partagée, ainsi que ceux d'Amorce, des TEPOS, du CLER et des Centrales Villageoises*)

Pour avancer sur le sujet, il faut échanger avec d'autres structures plus en avance sur nous. Rencontrer Sylvain Balland, Voir si une rencontre avec les Centrales villageoises du Saintois est possible. La question demeure entière donc pour l'instant.
- **Le choix d'un statut pour la future société** (SCIC ou SAS ?)

La question est soulevée (une suggestion : rencontrer si possible avec Hubert Thiébaud ?)

Dans les documents livrés par Jacques on a déjà une réponse : la SCIC ne peut exister seule : elle doit être adossée à un statut SA, SARL ou SAS (depuis 2014), d'autre part elle a comme contrainte lors de la distribution du résultat d'avoir une mise en réserve obligatoire de 57,5% minimum. La SAS permet une grande souplesse de fonctionnement, en grande partie décrit par les statuts, en outre lors de la distribution du résultat une réserve légale de 5% est obligatoire. La question semble facile à trancher

o **Technique**

Pour la prochaine réunion (le 13 janvier) chacun doit effectuer une première recherche de toits susceptibles de recevoir une installation PV.

Les critères retenus sont:

- Orientation Sud, inclinaison de l'ordre de 30°
- surface permettant une installation de 9KWc ou 36 KWc
- Pas d'ombrage proche et ombrage lointain minimum
- Puissance de consommation du local compatible avec l'installation de production (pas de renforcement de ligne)
- Eviter les toits en fibrociment (cout de désamiantage)

Le rendu devra évaluer grossièrement les points précédents et sera accompagné d'une vue aérienne.

Origine du matériel:

Il devra avoir l'impact CO² le plus bas (fournisseur français) et adhérer au label PVcycle (recyclage en fin de vie)

Lors de l'appel d'offre, l'important est la masse d'installations comprises. La diversité n'est pas préjudiciable. Ce qui permet d'opter pour la meilleure solution technique et économique pour chaque installation.

F. Denninger propose de réfléchir à la rénovation d'une installation hydraulique existante sur la Vologne à Cheniménil. Si cela est possible réglementairement, il est nécessaire de travailler en amont avec les différents usagers de l'eau du secteur (pêcheurs, autres centrales hydro...). L'investissement est plus important que pour des centrales PV mais le rendement supérieur et les deux types d'installations pourraient être complémentaires.

o **Communication**

Gérard Godey / Francis Luttenbacher / Lionnel Descours / Hélène Grignon

Objectif Assoc : Qui ? Quoi ? Comment ?

Au niveau Communication :

→ ce qu'est l'association

→ ce qu'elle propose

→ recherche de partenaires potentiels

Possibilités d'actions :

→ Questionnaire élaboré à destination des futurs élus pour les sensibiliser sur l'assoc et s'ils seraient déjà intéressés.

=> Présentation de l'assoc aux différentes réunions publiques des élections municipales.

=> Présentation dans les bulletins municipaux avec référents par communes

→ Elaboration d'un flyer : à distribuer dans les boites aux lettres ou déjà mettre à disposition en accès libre dans différents lieux : mairies, boulangeries...

→ Site internet - adresse mail - page Facebook - clip « youtube »

Presse - apéros

→ Trouver un logo + slogan

→ Organiser des réunions sur sites équipés (un particulier qui a déjà des toits équipés par ex)

→ Démarcher lors de festival ou marchés (bio) => planetEnergie

Composition du Flyer :

Doit être concis, simple et explicite.

→ Expliquer le côté citoyen : diversifier sources de production locale et inaction de l'état ou des entreprises comme EDF.

Ex : Chacun peut devenir acteur à son niveau de la transition énergétique

En se regroupant, on peut faire plus gros, plus vite avec des choix de toitures avec rendement optimisé

→ Expliquer l'orientation sur l'énergie solaire : urgence et facilité de mise en œuvre.

→ Préciser le secteur

→ Préciser la possibilité de s'associer au projet soit avec mise à disposition de toits soit en apportant un soutien financier par la suite.

→ Proposer un bulletin d'adhésion à l'assoc avec coordonnées téléphoniques-mails-adresses (plusieurs pers à définir) et si intention d'investissement dans le futur.

o **Sensibilisation aux économies d'énergie**

L'objectif de l'association est d'informer et de sensibiliser le plus de monde (et des personnes hors réseau) à la nécessité de réduire nos consommations et de développer les énergies renouvelables.

Définition: Sensibiliser, c'est intéresser des personnes à un sujet, les accompagner, les faire cheminer en évitant de les "braquer".

On peut aborder 3 thèmes principaux : la consommation dans l'habitat, les transports, et prolonger vers l'alimentation.

Dans un 1er temps, il est important que tous les membres de l'association aient la même information et des références communes pour pouvoir avoir un discours cohérent vers l'extérieur (faire une liste de documents de référence, se donner des outils, échanger sur nos pratiques, déconstruire des idées "fausses").

action 1: Le groupe de travail souhaite recenser tous les outils intéressants qui existent déjà pour les diffuser assez rapidement et créer un mouvement : commencer par des actions simples et efficaces que l'on peut faire tous les jours. A chaque réunion, nous donnerons une information ou lancerons un "défi" pour les membres de l'association avec un tour de table rapide ensuite.

autres actions : Les 1ères pistes envisagées :

- création d'un groupe de Familles à énergies positives (avec GECLER?) C'est info énergie (www.energivie.info/guide-100-ecogestes)
- intervention de l'association ETC TERRA
- animations scolaires : voir ce qui se fait au collège de Bruyères
- projection de films
- organisation de conférences (par exemple NegaWatt)
- partage de livres
- café de discussions, tables rondes de discussion
- échanger avec les associations en transition

L'enjeu est d'intéresser des personnes hors de nos réseaux habituels.

En amont de la réalisation des projets solaires, il faudra étudier comment préparer les communes à s'investir dans les projets pour avoir une adhésion large.

Si un site internet est créé, nous pourrions mettre en lien toutes les informations intéressantes.

Comment mesurer l'impact de nos actions?

Ajouts du groupe:

- utiliser les fonctions du link (hors polémique)
- aider à la lecture approfondie des factures : comparer les prix, les consommations.

Autres points évoqués :

Recontacter Sylvain Balland pour voir s'il peut apporter une aide via le réseau GECLER.

La boîte aux lettres est réservée, il reste à se procurer les clés.

Pour info , les statuts de l'association ont été publiés au JO du 14 décembre 2019.

Le secrétaire